

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 743

26 juillet 2005

SOMMAIRE

Albeda S.A., Oberanven	35662	Berbourg.....	35637
Aral Center Nagel, S.à r.l., Vianden.....	35657	Eratis S.A., Luxembourg	35663
Aristidina S.A., Luxembourg.....	35646	European Cruise S.A., Luxembourg.....	35661
Athena Holding S.A., Luxembourg	35637	Fiduciaire CGS (Comptabilité Gestion Services), S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35645
Axel S.A., Luxembourg	35644	Fondation I.N.R.I.E., Luxembourg	35638
Axel S.A., Luxembourg	35644	Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, A.s.b.l., Luxembourg.....	35620
Axel S.A., Luxembourg	35644	Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Lu- xembourg	35634
Barnea, S.à r.l., Luxembourg	35621	Food & Beverage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	35638
BeaBeiLux, S.à r.l., Luxembourg	35662	Foster Development S.A., Luxembourg	35638
BeaBeiLux, S.à r.l., Luxembourg	35662	Frydmann Group S.A., Luxembourg	35664
BIS&S, S.à r.l., Mertzig	35657	Gaia, S.à r.l., Luxembourg.....	35637
Blacksmith Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	35619	Gecomat S.A., Wiltz	35653
Boelekes Plus S.A., Luxembourg	35628	Grund Investment S.A., Luxembourg	35618
Brasserie Kutscher, S.à r.l., Strassen	35647	Harden S.A.H. Luxembourg	35654
BT Longmont (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxem- bourg.....	35618	Harden S.A.H. Luxembourg	35654
C.R. Entreprises S.A., Luxembourg	35659	Harden S.A.H. Luxembourg	35655
C.R. Entreprises S.A., Luxembourg	35662	Harden S.A.H. Luxembourg	35655
CEREP Italy Two, S.à r.l., Luxembourg.....	35642	Harden S.A.H. Luxembourg	35655
Cemfin S.A., Luxembourg.....	35664	Harden S.A.H. Luxembourg	35655
Citran Greysac S.A., Luxembourg	35628	Harden S.A.H., Luxembourg.....	35655
Claude Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg ..	35649	Hein Gericke Nederland B.V., Mersch.....	35662
Clausen Development S.A., Luxembourg	35640	I.B.E., S.à r.l., Hautcharage	35637
Clavigo S.A., Luxembourg	35636	(The) Investor's House S.A., Luxembourg.....	35640
Commerz Holding S.A., Luxembourg.....	35618	(The) Investor's House S.A., Luxembourg.....	35640
Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Luxem- bourg.....	35660	Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg.....	35663
Comptoir Foncier du Luxembourg S.A., Greven- macher	35660	Jonxion Europe, S.à r.l., Luxembourg.....	35664
Curzon Capital Partners GP (Germany), S.à r.l., Luxembourg.....	35621	Kronberg International S.A., Luxembourg	35649
D.B.N. S.A., Luxembourg	35663	Lagfin S.A., Luxembourg	35664
Daisy Communication Soparfi S.A., Luxembourg ..	35636	Land One S.A., Luxembourg.....	35629
Döner Haus, S.à r.l., Luxembourg	35645	Land One S.A., Luxembourg.....	35631
Döner Haus, S.à r.l., Luxembourg	35646	Lauco Holdings, S.à r.l., Howald.....	35649
Donyx Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	35628	Lauco Holdings, S.à r.l., Howald.....	35651
DZ Bank International S.A., Strassen-Luxem- bourg.....	35662	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	35621
E.Com, S.à r.l., Luxembourg.....	35640	Lerylux S.A., Diekirch	35641
Electricité Générale Wampach Pierre, S.à r.l.,		Lerylux S.A., Diekirch	35642
		Linden Development S.A., Luxembourg	35664

Logistique Europe S.A., Luxembourg	35631	PFO Technic S.A., Diekirch	35659
Logistique Europe S.A., Luxembourg	35631	Prodec, S.à r.l., Luxembourg	35636
Lux-PS, S.à r.l., Sanem	35632	Sancross Participations S.A., Luxembourg	35629
Luxlocation, S.à r.l., Weiswampach	35647	Sancross Participations S.A., Luxembourg	35629
Marathon Luxembourg Financing, S.à r.l., Luxembourg	35660	Sancross Participations S.A., Luxembourg	35629
Marques & Silva, S.à r.l., Hesperange	35637	Sandman Productions, S.à r.l., Luxembourg	35656
Mass-Tech Holding AG, Howald	35642	Sandman Productions, S.à r.l., Luxembourg	35656
Mavipa Holding S.A., Luxembourg	35663	Santa Maura S.A., Luxembourg	35620
MCM International S.A., Luxembourg	35656	SBM Construction S.A., Hesperange	35638
MCM International S.A., Luxembourg	35656	Scorpius Investments, S.à r.l., Luxembourg	35619
Muzzle S.A., Luxembourg	35628	Sifemar S.A., Luxembourg	35628
Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg	35632	Supermarché Massen S.A., Wemperhardt	35656
Orly Investissement S.A., Luxembourg	35618	T.S.D. S.A., Luxembourg	35661
Pavix Holding S.A., Luxembourg	35663	Tech Training, S.à r.l., Wiltz	35651
PFO Technic S.A., Diekirch	35657	Tribo S.A., Belvaux	35638
PFO Technic S.A., Diekirch	35657	Vipax Holding S.A., Luxembourg	35663
PFO Technic S.A., Diekirch	35659	Web Tech S.A., Luxembourg	35641

GRUND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.590.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028928.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ORLY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(028940.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 45.198.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.595.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028958.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

COMMERZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028993.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

35619

BLACKSMITH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 452.000.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 104.230.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite:

- en date du 14 mars 2005, les associés de la Société ont nommé Monsieur Stefan Weckermann et Dr. Wolfgang Zettel en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} avril 2005 pour une durée indéterminée;
- en date du 1^{er} avril 2005, le Conseil de Gérance de la Société a désigné Monsieur Stefan Weckermann en tant que Président du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} avril 2005 de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Weckermann, né le 17 octobre 1966 à Sorengo, en Suisse, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil Président

Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK, Membre du Conseil

Reinhard Gorenflos, né le 30 juillet 1961 à Bangkok en Thaïlande, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Membre du Conseil

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLACKSMITH HOLDING, S.à r.l.

R. Gorenflos

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027634.3/260/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.169.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 15 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré avec effet au 20 décembre 2004 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- L'associé unique accepte les démissions en tant que gérants simples au 31 janvier 2005 de Madame F. Marie Brisdet, née le 10 décembre 1975 à Chalon-sur-Saône (France), ayant son adresse privée aux Pays-Bas, 27, Jan Haringstraat, NL-1056 XJ Amsterdam et de Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), ayant son adresse privée en Allemagne, Gartenstrasse 31, D-54441 Kanzem.

- L'associé unique accepte la démission en tant que gérant B au 14 mars 2005 de Monsieur Jonathan Windsor Morgan, né le 5 octobre 1957 à Peterborough (Royaume-Uni), ayant son adresse privée en Angleterre, 51, Castelnau Barnes, NL-SW13 9RT Londres.

- Le nombre des gérants est porté de 5 à 4.

- Monsieur Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant sa résidence professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, est nommé en tant que gérant simple de la société avec effet au 15 mars 2005.

- Madame Geraldine Ann Kennell, gérant, née le 2 mai 1968 à Darlington (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle en Angleterre, 1, New Fetter Lane, NL-EC4A 1HH Londres, est nommée en tant que gérant B de la société avec effet au 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour la société

P. Kotoula

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027672.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

Bilan et compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 (exprimés en EUR)

<i>Bilan au 31 décembre 2004</i>			
<i>Actif</i>	<i>en EUR</i>	<i>Passif</i>	<i>en EUR</i>
Disponible	12.336,05	Fonds social	200.000,00
		Résultat des exercices antérieurs	(176.102,25)
Perte de l'exercice	<u>13.335,45</u>	Fournisseurs	<u>1.773,75</u>
Total	25.671,50	Total	25.671,50

<i>Compte de profits et pertes au 31 décembre 2004</i>			
<i>Charges</i>	<i>en EUR</i>	<i>Produits</i>	<i>en EUR</i>
Frais en relation avec l'objet et le fonctionnement de la Fondation	13.273,75	Produits financiers	196,80
Frais financiers	<u>258,50</u>	Perte de l'exercice	<u>13.335,45</u>
Total	13.532,25	Total	13.532,25

Affectation du bénéfice:

Report à nouveau de la perte de l'exercice: EUR 13.335,45.

Composition du Conseil d'Administration:

Fondateur: Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Cologny (Suisse).
 Vice-Président: Pere Portabella, Industriel, Barcelone (Espagne).
 Secrétaire: Jean-Pierre de Cuyper, Docteur en droit, Luxembourg.
 Membres: Antonio Portabella, Industriel, Barcelone (Espagne).
 Pedro Clarós Blanch, Docteur en médecine, Barcelone (Espagne).

Réviseur Indépendant:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

<i>Budget 2005</i>			
<i>Dépenses</i>	<i>en EUR</i>	<i>Recettes</i>	<i>en EUR</i>
Frais en relation avec l'objet social et le fonctionnement de la Fondation	4.995,00	Don.	0,00
Dons effectués	0,00	Produits financiers	200,00
Frais bancaires	<u>150,00</u>	Perte de l'exercice	<u>4.945,00</u>
Total	5.145,00	Total	5.145,00

R. Portabella
Fondateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027700.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SANTA MAURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2005

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à 8080 Bertrange, 36, route de Longwy, commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027740.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

**LEGGETT & PLATT CANADA CO., LUXEMBOURG BRANCH, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.676.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 janvier 2005, les associés de la société LEGGETT & PLATT CANADA CO., LUXEMBOURG BRANCH, S.à r.l. ont décidé:

1. d'accepter la démission de Petrus G.C. van Tol, en tant qu'administrateur.
2. de nommer Carol Thurnheer, demeurant au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur classe B, pour une durée indéterminée.
3. de nommer Pascale Nutz, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur classe A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04094. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027742.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

**CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.633.

Par résolution en date du 11 mars 2005, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de John Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom, au poste de gérant, avec effet au 11 mars 2005, pour une durée indéterminée, en remplacement de Anthony Shayle, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Ronan O'Donoghue,
- Bruno Bagnouls,
- Pierre Solheid,
- Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05982. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027752.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

BARNEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.964.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr. Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BARNEA, S.à r.l. (the «Company»), governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in

financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All the meetings of the board of directors are held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st .

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the five hundred (500) shares have been fully paid up to the amount of twenty-five Euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,750.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BARNEA S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères

et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un niveau à fixer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.750,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Baarle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 mars 2005, vol. 468, fol. 92, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2005.

A. Lentz.

(028011.3/221/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

DONYX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.098.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(023915.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

CITRAN GREYSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.287.

—
Le bilan abrégé au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028183.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

MUZZLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.260.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour MUZZLE S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(028170.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BOELEKES PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00287, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028228.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SIFEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.403.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028749.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANCROSS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028752.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANCROSS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028756.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SANCROSS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028760.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LAND ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.688.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LAND ONE S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 61.688, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire à Pétange, en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 106 du 18 février 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 265 du 7 avril 2000.

La séance est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million trente-quatre mille euros (EUR 1.034.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions de la société de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions pour le porter de deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune à cent trois mille quatre cents (103.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Insertion dans l'article 3 des statuts d'une clause relative au démembrement de la propriété des actions représentatives du capital social de la société.

3. Refonte complète de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la société est modifiée de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions pour le porter de deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune à cent trois mille quatre cents (103.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est inséré à l'article 3 des statuts une clause relative au démembrement de la propriété des actions représentatives du capital social de la société, laquelle sera libellée comme suit:

«La titularité de chaque action représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit ou encore en nue-propiété.

Les droit attachés à la titularité de l'usufruit et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- 1) le droit aux dividendes;
- 2) le droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires;
- 3) le droit au boni de liquidation.

Les droit attachés à la titularité de la nue-propiété et conférés par chaque action sont tous ceux non affectés à l'usufruit tel qu'à l'alinéa précédent, et notamment:

- 1) le droit de vote lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires;
- 2) le droit au remboursement de l'apport;
- 3) le droit de souscription préférentiel en cas d'émission d'actions nouvelles ou d'obligations convertibles;
- 4) le droit de disposition des actions.

L'usufruit attaché aux actions de la Société prend fin:

- par le décès ou la dissolution de l'usufruitier personne physique ou morale;
- par la réunion sur la même tête des deux qualités d'usufruitier et de nu-propiétaire.

Le changement du titulaire de la nue-propiété des actions dont la propriété est démembrée ne produit aucun changement dans les droits de l'usufruitier.

Le démembrement de la propriété des actions de la Société est effectué par la Société sur demande écrite et selon les instructions du propriétaire des actions.

La reprise de la propriété des actions de la Société dans les mains d'une même personne est effectuée soit sur demande écrite conjointe du nu-propiétaire et de l'usufruitier, soit sur demande écrite du nu-propiétaire à compter de la cessation de l'usufruit.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions de la Société sera matérialisée par une référence directe au démembrement de la propriété et aux droits y attachés sur les titres ou certificats représentatifs des actions, ainsi que dans le registre des actions nominatives.

Les actions au porteur dont la propriété fait l'objet d'un démembrement seront immédiatement converties en actions nominatives en même temps qu'elles seront démembrées, et ne pourront être converties en titres au porteur pendant toute la durée du démembrement.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à la refonte complète de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million trente-quatre mille euros (EUR 1.034.000,-), représenté par cent trois mille quatre cents (103.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la Loi ou des présents statuts.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'Assemblée Générale suivant les conditions fixées par la loi.

La titularité de chaque action représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit ou encore en nue-propiété.

Les droit attachés à la titularité de l'usufruit et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- 1) le droit aux dividendes;
- 2) le droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires;
- 3) le droit au boni de liquidation.

Les droit attachés à la titularité de la nue-propiété et conférés par chaque action sont tous ceux non affectés à l'usufruitier tel qu'à l'alinéa précédent, et notamment:

- 1) le droit de vote lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires;
- 2) le droit au remboursement de l'apport;
- 3) le droit de souscription préférentiel en cas d'émission d'actions nouvelles ou d'obligations convertibles;
- 4) le droit de disposition des actions.

L'usufruit attaché aux actions de la Société prend fin:

- par le décès ou la dissolution de l'usufruitier personne physique ou morale;
- par la réunion sur la même tête des deux qualités d'usufruitier et de nu-proprétaire.

Le changement du titulaire de la nue-proprété des actions dont la propriété est démembreée ne produit aucun changement dans les droits de l'usufruitier.

Le démembrement de la propriété des actions de la Société est effectué par la Société sur demande écrite et selon les instructions du propriétaire des actions.

La reprise de la propriété des actions de la Société dans les mains d'une même personne est effectuée soit sur demande écrite conjointe du nu-proprétaire et de l'usufruitier, soit sur demande écrite du nu-proprétaire à compter de la cessation de l'usufruit.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée par une référence directe au démembrement de la propriété et aux droits y attachés sur les titres ou certificats représentatifs des actions, ainsi que dans le registre des actions nominatives.

Les actions au porteur dont la propriété fait l'objet d'un démembrement seront immédiatement converties en actions nominatives en même temps qu'elles seront démembreées, et ne pourront être converties en titres au porteur pendant toute la durée du démembrement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(029068.2/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LAND ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.688.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(029069.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LOGISTIQUE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(028374.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

LOGISTIQUE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.155.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(028375.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

LUX-PS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sanem.
R. C. Luxembourg B 93.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028225.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.054.

In the year two thousand five, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NETFIN.COM HOLDING S.A. (the «Company») a «société anonyme», established and having its registered office at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 76.054), incorporated pursuant to a notarial deed of 17 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 699 of 27 September 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 14 May 2002, published in the Mémorial C number 1138 of 27 July 2002.

The Extraordinary General Meeting is declared opened in the chair by Mr. Marc Lacombe, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Angela Narolles, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Catherine Daine, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- a) To decide to wind up the Company and to put the Company into liquidation.
- b) To appoint a liquidator and to determine the powers of the liquidator.
- c) To grant discharge to the Directors and to the statutory auditor of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the Company: DULVERTON WORLD INVESTMENT LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Road Town, Tortola, PO Box 3174 (The British Virgin Islands).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant full discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate up to this date.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de NETFIN.COM HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76.054), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 699 du 27 septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1138 du 27 juillet 2002.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Angela Narolles, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Daine, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- c) D'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: DULVERTON WORLD INVESTMENT LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO Box 3174 (Iles Vierges Britanniques).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lacombe, A. Narolles, C. Daine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2005, vol. 891, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(029184.3/239/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FONDATION SCLEROSE EN PLAQUES LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1014 Luxembourg.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>	2004	2003	<i>Passif</i>	2004	2003
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immeuble «Al Esch» & garages	3.077.478,90	3.150.706,00	Excédent d'actif	3.694.342,41	3.595.723,34
Ferme «Um Bill», Boevange	962.457,16	493.012,91			
Subventions Ministère de la Famille	- 328.610,97	-	Dettes		
Mobilier & installations . . .	47.876,18	70.793,16	Emprunt CCRA I	117.125,52	146.023,46
Matériel roulant	4.285,62	8.570,22	Emprunt CCRA II	89.316,98	110.389,66
Actif circulant			Emprunt BGL (30% «Um Bill»)	100.408,17	-
Garanties & cautions	250,00	250,00	Emprunt BGL (70% «Um Bill»)	234.254,75	-
Avances au personnel	7.200,21	-	Administration des Contributions (I/sal)	18,01	18,91
Etat: Ministère de la Famille	328.971,59	-	Centre d'affiliation	6.574,36	6.332,96
Autres créances	10.070,46	27,91	Autres dettes	-	238,28
Avoirs en banques et encaisse			Produits constatés d'avance		
BCEE	68.084,48	50.501,31	Oeuvres Grande-Duchesse		
BGLL	35.663,96	38.868,78	Charlotte	150.000,00	-
BCRA	2.646,95	9.013,39			
CCPL	175.665,66	36.982,93	Comptes d'ordre		
Comptes d'ordre			Garanties locataires	7.936,55	7.848,38
BGLL garanties locataires . . .	7.936,55	7.848,38			
Total en EUR	4.399.976,75	3.866.574,99	Total en EUR	4.399.976,75	3.866.574,99

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Charges</i>	2004	2003	<i>Produits</i>	2004	2003
Frais de personnel	134.907,84	137.941,32	Dons ordinaires	107.712,17	141.744,97
Frais immeuble «Al Esch» . . .	55.981,29	61.459,30	Dons décès & mariages . . .	77.455,33	60.067,85
Frais ferme «Um Brill»	373,77	43.535,03	Subsides, subventions et conventions	57.982,65	75.816,22
Reprise frais ferme «Um Brill»	- 42.849,96	-	Loyers reçus	116.615,36	115.046,88
Frais généraux	6.365,43	4.606,70	Recette gérance immeuble . .	6.069,36	5.890,82
Frais matériel roulant	10.618,65	7.271,69	Autres recettes	6.123,22	4.502,80

Intérêts et charges assimilées	7.842,90	10.443,29	Intérêts et produits assimilés	329,58	1.214,47
Amortissement immeuble	73.227,10	73.227,10			
Amortissement mobilier .	22.916,98	24.038,50			
Amortissement matériel roulant	4.284,60	12.760,70			
Excédent des produits ...	98.619,07	29.000,38			
Total en EUR	372.287,67	404.284,01	Total en EUR	372.287,67	404.284,01

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Année 2004

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur à amortir	Taux d'amort.	Valeur comptable en début d'exercice	Acquisitions en cours d'exercice	Valeur comptable des biens cédés	Amortissement de l'exercice	Valeur comptable en fin d'exercice
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Immeuble «Al Esch»								
Coût de la construction	1997	3.629.000,00	2	3.120.940,00			72.580,00	3.048.360,00
Garages Parking	2000	32.354,35	2	29.766,00			647,10	29.118,90
Total immeuble «Al Esch»				3.150.706,00			73.227,10	3.077.478,90
Immeuble «Um Bill», Boevange								
Coût de l'immeuble ...	2002	458.600,00		458.600,00			p.m.	458.600,00
Frais d'acte	2002	34.412,91		34.412,91			p.m.	34.412,91
Coût de la construction	2004	469.444,25			469.444,25			469.444,25
Sous-total				493.012,91	469.444,25			962.457,16
Subventions Ministère de la Famille		- 328.610,97			- 28.610,97			- 328.610,97
Total immeuble				493.012,91	140.833,28			633.846,19
Mobilier et installation								
Mobilier et installation .	97/98	229.169,76	10	70.793,16			22.916,98	47.876,18
Total mobilier et installation				70.793,16			22.916,98	47.876,18
Matériel de transport								
Renault Masterbus	1999	42.385,59	20	1,00			-	1,00
Renault Kangoo	2001	21.423,01	20	8.569,22			4.284,60	4.284,60
Total matériel de transport				8.570,22			4.284,60	4.285,62
				3.723.082,29	140.833,28		100.428,68	3.763.486,89
<i>Frais en relation avec l'immeuble</i>							2004	2003
							EUR	EUR
Schindler ascenseur, entretien							2.925,28	2.925,28
Syndicat - gérance, avances							36.674,81	28.505,52
Décomptes charges locataires							6.121,57	5.753,18
Entretien et acquisitions diverses							4.369,94	17.671,43
Taxes communales, électricité							3.227,54	4.193,59
Frais de téléphone							1.513,68	1.280,29
Assurances multi-risques							1.148,47	1.130,01
Total frais immeuble							55.981,29	61.459,30
<i>Frais ferme «Um Bill» Boevange</i>								
Honoraires architecte et bureau d'étude							-	42.849,96
Taxes communales, électricité							93,92	411,18
Assurance immeuble							279,85	273,89
Total frais ferme de Boevange							373,77	43.535,03
Reprise honoraires architectes et bureau d'étude							- 42.849,96	-
<i>Autres frais généraux</i>								
Frais de bureau et matériel informatique							1.212,53	1.088,71
«Day Center» et loisirs							1.375,08	1.847,04

Frais de déplacements et de formations	804,30	110,00
Abonnement Telealarm	743,52	743,52
Cadeaux et fleurs	-	125,00
Périodiques et documentation	459,29	540,25
Annonces	1.338,07	-
Cotisations, dons et libéralités	100,00	152,18
Assurances	332,64	-
Total frais généraux	6.365,43	4.606,70
<i>Frais matériel roulant</i>		
Assurances et impôts	3.766,51	4.171,59
Entretien et réparations	4.130,69	734,43
Carburants	1.660,95	1.416,67
Loyer garage	907,20	900,00
Autres frais de voiture	153,30	49,00
Total frais matériel roulant.	10.618,65	7.271,69

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04696. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(032715.2//118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

PRODEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028221.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.723.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(028377.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CLAVIGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour CLAVIGO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(028381.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.047.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(028398.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

I.B.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue J.P. Origer.
R. C. Luxembourg B 65.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(028787.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

GAIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 72.242.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(028778.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MARQUES & SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 50.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(028783.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ELECTRICITE GÉNÉRALE WAMPACH PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 28, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 90.305.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2005.

Signature.

(028808.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SBM CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 86.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(028780.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

TRIBO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 89.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(028758.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FOSTER DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028905.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FOOD & BEVERAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 58.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2005.

Signature.

(028812.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FONDATION I.N.R.I.E., Etablissement d'Utilité Publique.
Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg.

ETATS FINANCIERS - EXERCICE 2003

BILAN

Actif au 31 décembre 2003

	2003			2002
	Brut	Amortissement	Net	
Immobilisations corporelles				
Local Michel Chasles.	230.198,02	108.384,90	121.813,12	133.323,02
Frais d'acquisition local M.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements, Aménagement.	43.566,21	43.566,21	0,00	0,00
Matériel de transport.	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel de bureau, mobilier.	10.349,67	10.349,67	0,00	0,00
	<u>284.113,90</u>	<u>162.300,78</u>	<u>121.813,12</u>	<u>133.323,02</u>

Immobilisations financières				
Participation Primaq S.A.	15.244,90		15.244,90	15.244,90
Prêt Divers.	2.850,00		2.850,00	4.600,00
Total actif immobilisé	302.208,80	162.300,78	139.908,02	153.167,92
Créances				
Clients	2.300,00		2.300,00	0,00
Trésorerie	1.325.872,76		1.325.872,76	1.295.503,15
Valeurs Mobilières de Placement.	1.256.507,18		1.256.507,18	1.263.290,94
Disponibilités	69.365,58		69.365,58	32.212,21
Total actif	1.630.381,56	162.300,78	1.468.080,78	1.448.671,07

Passif au 31 décembre 2003

	2003	2002
Capitaux		
Patrimoine	954.967,87	954.967,87
Résultat 1992	145.704,18	145.704,18
Résultat 1993	115.671,55	115.671,55
Résultat 1994	2.395,23	2.395,23
Résultat 1995	- 12.825,54	- 12.825,54
Résultat 1996	80.827,88	80.827,88
Résultat 1997	71.612,59	71.612,59
Résultat 1998	- 12.108,64	- 12.108,64
Résultat 1999	26.147,75	26.147,75
Résultat 2000	76.304,23	76.304,23
Résultat 2001	- 6.337,85	- 6.337,85
Résultat 2002	6.311,82	6.311,82
Résultat 2003	19.409,71	
	1.468.080,78	1.448.671,07
Emprunts et dettes financières		
Emprunts	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Fournisseurs	0,00	0,00
Total passif	1.468.080,78	1.448.671,07

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2003 dont le total est de 1.468.081 EUR et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 19.409,82 EUR, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de la fondation.

I. Présentation des comptes

Les comptes financiers de l'association de la Fondation INRIE sont présentés selon les principes suivants:

- les opérations sont comptabilisées au coût historique, en euros
- les comptes sont arrêtés sur le principe de la continuité d'exploitation
- les règles de prudence sont respectées
- les opérations sont comptabilisées selon leurs encaissements et décaissements

II. Valorisation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

La valeur du portefeuille de valeurs mobilières de placement est déterminée d'après le principe du coût historique. Compte tenu de l'ancienneté de certaines valeurs, le coût historique n'a pu être déterminé, en conséquence, il s'agit de la valeur des titres au 31 décembre 1997, qui a été retenue tant pour la valorisation des titres détenus depuis plus de cinq ans, tant pour la détermination des plus et moins values.

III. Règle de provisionnement du portefeuille

La règle de détermination des éventuelles dépréciations des valeurs mobilières de placement est la suivante:

Calcul des plus et moins value sur les titres de même catégorie. Une provisions est consituée si, pour une catégorie de titre, la valorisation du portefeuille au 31 décembre est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

IV. Calcul des plus et moins values

La règle de FIFO (First in, First out) est appliquée pour déterminer la plus et moins value, lors de la cession d'un titre.

V. Informations complémentaires sur les comptes

La fondation est à but non lucratif, elle ne réalise pas d'opérations commerciales, et à ce titre, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et, est également exonérée de T.V.A.

Le mode d'amortissement des éléments immobilisés est le suivant:

- Immeuble, 20 ans linéaire

- Agencements et aménagement, 5 ans linéaire
- Mobilier matériel de bureau, entre 3 et 5 ans linéaire

VI. Eléments complémentaires

- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Titres de participations

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03924. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032188.2//85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

CLAUSEN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028878.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

E. Com, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028883.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

THE INVESTOR'S HOUSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

Changement de Commissaire aux Comptes

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Monsieur Steven Ameye comme Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de Monsieur Eric Herremans, démissionnaire. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021722.3/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE INVESTOR'S HOUSE S.A.

Signature

(021723.3/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

WEB TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028891.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LERYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 94.779.

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme LERYLUX S.A., ayant son siège social à Diekirch, R.C. Luxembourg B 94.779,

constituée originellement sous la dénomination de TALONI LUXEMBOURG S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C page 9.450 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1748 du 9 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Le Rycke, commerçant, demeurant à B-Gent, 8, Kalemeersestraat, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefaan Van Bruwaene, employé privé, demeurant à L-Biwisch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à L-Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social avec modification subséquente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société. En conséquence l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'import, l'export de voitures et de camions ainsi que la location sans chauffeur de ces véhicules;
- l'import, l'export, le commerce en gros de tout matériel, machines, appareils et accessoires relatifs à l'éclairage, l'électricité, l'électronique, la radio, la téléphonie et la télévision;
- l'entreprise de publicité;
- la business consultancy, l'expédition, l'administration et la comptabilité.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent cinquante (EUR 850,) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: A. Le Rycke, S. Van Bruwaene, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 février 2005, vol. 430, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

U. Tholl.

(901028.3/232/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

LERYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.779.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 février 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901029.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

MASS-TECH HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Gebäude 11.

H. R. Luxembourg B 106.447.

Verwaltungsratsitzung vom 24. Februar 2005

Der Verwaltungsrat vertreten durch:

- a) Herr Franc Smidt, Ökonom, wohnhaft in 28, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher;
- b) Herr Igor Issaev, Jurist, wohnhaft in 129110, Moskau, Gilyarovskovo-str., Haus 45/10, Russische Föderation;
- c) Herr Paul-Hubertus Nelke, Buchhalter, wohnhaft in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg;

handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft MASS-TECH HOLDING AG zusammengetreten, welche sich rechtsgültig einberufen erklären um Nachfolgendes zu beschließen:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, im Einverständnis mit der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. Februar 2005, gemäss Artikel 6 der Satzung, Herrn Paul-Hubertus Nelke, wohnhaft in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, geboren in Blankenburg/Harz (D), am 29. Mai 1952, mit der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft zu beauftragen und ihm das alleinige Zeichnungsrecht zu übertragen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird gegenwärtiges Protokoll abgeschlossen.

F. Smidt / I. Issaev / P.-H. Nelke.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2005.

Pour copie certifiée conforme à l'original

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021579.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

CEREP Italy Two, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.154.

In the year two thousand and five, on the third of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

CEREP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245 (the «Sole Unitholder»);

Acting in its capacity as sole unitholder of CEREP ITALY TWO, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 12,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.154 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated 17 February 2003 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 488 dated 6 May 2003, page 23 378 (the «Company»);

The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the date of the incorporation of the Company.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Unitholder resolves to insert a new paragraph 2 in article 6 of the Articles in order to limit the number of unitholders to thirty (30) and to forbid the subscription of Units by individuals, which shall read as follows:

«The units may not be subscribed by individuals and the maximum number of unitholders is limited to thirty (30).»

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to amend the paragraph 2 of article 10 of the Articles in order to forbid the transfer of units to individuals, which shall read as follows:

«The units are freely transferable between unitholders.

A unitholder may not sell, assign, pledge, hypothecate or otherwise transfer its units in whole or in part to any individual or to any nominee or trust acquiring such units for the account of an individual.

A unitholder may not sell, assign, pledge, hypothecate or otherwise transfer its units in whole or in part to any third party other than an individual without the prior written consent of the single manager or of the board of managers, as the case may be.

In addition, no transfer of units shall be made without prior written confirmation from the single manager or from the board of managers, as the case may be, that to the best of the single manager or of the board of managers knowledge, such transfer will not result in the number of unitholders exceeding thirty (30).

Furthermore, in case of plurality of unitholders, the formalities provided for in articles 189 and 190 of the Law will apply.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'Euro 12.500 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245 («l'Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP ITALY TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social d'Euro 12.500, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.154 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le «Mémorial C») numéro 488 du 6 mai 2003, page 23 378 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

Adopte par la présente, les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 2 à l'article 6 des Statuts afin de limiter le nombre des associés à trente (30) et d'interdire la souscription des parts sociales par des personnes physiques, lequel a désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales ne peuvent pas être souscrites par des personnes physiques et le nombre maximum d'associés est limité à trente (30).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 10 des Statuts afin d'interdire le transfert des parts sociales à des personnes physiques, lequel a désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Un associé ne peut ni vendre, ni transférer, ni mettre en gage, ni hypothéquer ou encore ni transférer ses parts sociales totalement ou partiellement à toute personne physique ou à tout bénéficiaire ou trust acquérant ces parts sociales pour compte d'une personne physique, et

Un associé ne peut ni vendre, ni transférer, ni mettre en gage, ni hypothéquer ou encore ni transférer ses parts sociales totalement ou partiellement à toute tierce partie autre qu'une personne physique sans le consentement préalable du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

De plus, aucun transfert de parts sociales ne pourra être fait sans la confirmation écrite et préalable du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, qu'à la connaissance du gérant unique ou du conseil de gérance, un tel transfert n'aboutit pas à un nombre d'associés supérieur à trente (30).

En outre, dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les formalités prescrites aux articles 189 et 190 de la Loi s'appliquent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(028502.2/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

AXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

(028491.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

AXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

(028493.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

AXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

(028495.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FIDUCIAIRE CGS (COMPTABILITE GESTION SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 52.338.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021601.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

DÖNER HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 98.249.

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1. Monsieur Alla Mohammad, cuisinier, demeurant à L-2730 Luxembourg, 28, rue Michel Welter.

2. Monsieur Giyasettin Adaga, commerçant, demeurant à L-1522 Howald, 24, rue Jules Fischer.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DÖNER HAUS, S.à r.l., avec siège social à L-6480 Echternach, 1, Val des Roses, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.249.

- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 216 du 21 février 2004.

- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1. Monsieur Alla Mohammad, prénommé, quarante-huit parts sociales	48
2. Monsieur Giyasettin Adaga, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52

Total: cent parts sociales

Cession de parts sociales

Monsieur Alla Mohammad, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit quarante-huit (48) parts sociales pour le montant de six mille euros (EUR 6.000,-) à Monsieur Giyasettin Adaga, prénommé, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Giyasettin Adaga, prénommé, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Alla Mohammad, prénommé, déclare avoir reçu de la part de Monsieur Giyasettin Adaga, prénommé, le montant de quatre mille cent euros (EUR 4.100,-) avant la passation des présentes et en l'absence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre.

Le solde de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-) est à payer sur première demande avec les intérêts légaux à partir d'aujourd'hui jusqu'au paiement pour solde.

Messieurs Giyasettin Adaga et Alla Mohammad, les deux prénommés, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif de la société déclarent accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter cette cession de parts sociales.

Ensuite l'associé unique, Monsieur Giyasettin Adaga, prénommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites par Monsieur Giyasettin Adaga, commerçant, demeurant à L-1522 Howald, 24, rue Jules Fischer.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Echternach à Luxembourg.

La nouvelle adresse est fixée à L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Cinquième résolution

Messieurs Alla Mohammad et Giyasettin Adaga, les deux prénommés, sont révoqués de leur poste de gérant administratif respectivement gérant technique.

Pleine et entière décharge leur est conférée pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giyasettin Adaga, commerçant, demeurant à L-1522 Howald, 24, rue Jules Fischer.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Mohammad, G. Adaga, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2005, vol. 358, fol. 73, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

H. Beck.

(901334.3/201/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

DÖNER HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 98.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2005.

H. Beck.

(901335.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 68.766.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
le 21 février 2005 à 14.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes a expiré le 15 juillet 2002. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes à partir du 15 juillet 2002.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux Comptes:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021730.4/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

**BRASSERIE KUTSCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRASSERIE KUTSCHER S.A.).**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRASSERIE KUTSCHER S.A.

Signature

(021705.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

LUXLOCATION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.
H. R. Luxemburg B 106.743.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- Herr Jean-Paul Nagel, Unternehmer, wohnhaft zu L-9415 Vianden, 1, route de Bettel,
- Herr Edmund Kisters, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait,

diese Komparenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb eines Transportunternehmens per Land, per Wasser und per Luft, die Spedition in diesem Bereich, die Lagerung als auch Verzollung, der Ankauf, Verkauf und Verleih von Fahrzeugen, Maschinen und Container, die Reparatur-, Karosserie- und Wartungsarbeiten an allen Fahrzeugen und Maschinen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung LUXLOCATION, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert (100,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Jean-Paul Nagel, vorgeannt, zweiundsechzig Anteile	62
2. Herr Edmund Kisters, vorgeannt, dreiundsechzig Anteile	63
Total: hundertfünfundzwanzig Anteile	125

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendeinhundertfünfzig (EUR 1.150,-) Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Edmund Kisters, vorgeannt.
Es wird zum administrativen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Jean-Paul Nagel, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Nagel, E. Kisters, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2005, vol. 430, fol. 82, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 22. März 2005.

U. Tholl.

(901037.3/232/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

KRONBERG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

G. Lecuit

Notaire

(021680.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 118, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028481.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 103.686.

In the year two thousand and five, on the first day of April.

Before Us Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

MORCO HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.014, represented by its A signatory manager and its B signatory manager, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of LAUCO HOLDINGS, S.à r.l.,

here represented by Mr. Gérard Neiens, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31 March 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LAUCO HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.686, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Blanche Moutrier, dated 26 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 9 of 5 January 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 2.** The main object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The object of the Company may also to own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange, licence and any other means.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,057.16.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

MORCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.014, représentée par son gérant ayant un pouvoir de signature A et son gérant ayant un pouvoir de signature B, agissant dans sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de LAUCO HOLDINGS, S.à r.l.,

ici représentée par M^e Gérard Neiens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mars 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LAUCO HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.686, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Blanche Moutrier du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 9 du 5 janvier 2005.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 2.** L'objet social de la Société sera d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En outre, la Société a également pour objet la détention, le développement et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'acquisition, le développement et la disposition de droits d'auteur, brevets, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle et exploiter ces derniers par vente, transfert, échange, octroi de licence et tout autre moyen.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.057,16.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Neiens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2005, vol. 906, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005.

B. Moutrier.

(028681.3/272/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 103.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005.

B. Moutrier.

(028682.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

TECH TRAINING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.742.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

Monsieur John Nigel Goldsmith, consultant, né à Londres (GB), le 20 février 1959, demeurant à B-4000 Liège, 21A, rue de Campine,

ici représenté par Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexé au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TECH TRAINING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Monsieur John Nigel Goldsmith, pré-nommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en Assemblée Générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'Assemblée Générale désigne gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur John Nigel Goldsmith, consultant, né à Londres (GB), le 20 février 1959, demeurant à B-4000 Liège, 21D, rue de Campine.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par sa seule signature. A ce titre il se voit attribuer un droit de signature exclusif ou de co-signature obligatoire dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 mars 2005, vol. 319, fol. 30, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mars 2005.

A. Holtz.

(901036.3/2724/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

GECOMAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.
R. C. Luxembourg B 106.741.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Francis Mathieu, ingénieur technicien, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 24, Grand-rue.
2. Madame Viviane Brauch, commerçante, demeurant à L-1621 Luxembourg, 11A, rue des Genêts.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GECOMAT S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Wiltz.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de construction;
- la coordination de chantier.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois quatre euros (EUR 4,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 7. L'Assemblée Générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 4^e jeudi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Francis Mathieu, préqualifié, sept mille cinq cents actions	7.500
2. Madame Viviane Brauch, préqualifiée, deux mille cinq cents actions	<u>2.500</u>
Total: dix mille actions.	10.000

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Francis Mathieu, ingénieur technicien, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 24, Grand-rue;
- Madame Viviane Brauch, commerçante, demeurant à L-1621 Luxembourg, 11A, rue des Genêts;
- Monsieur Guy Feidt, employé privé, demeurant à L-7227 Bereldange, 41, rue de la Forêt.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

3. Les pouvoirs de signature ont été fixés comme suit:

La société se trouve engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

4. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, et ils ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Francis Mathieu, qualifié ci-avant, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Mathieu, V. Brauch, G. Feidt, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 9 mars 2005, vol. 406, fol. 22, case 4. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 mars 2005.

L. Grethen.

(901035.3/240/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028726.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A

Signature

(028725.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028724.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028723.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028722.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028721.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HARDEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028720.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SANDMAN PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028543.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SANDMAN PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.925.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028541.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.962.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.962.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028558.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SUPERMARCHÉ MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt.
R. C. Luxembourg B 92.868.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 10 des statuts, procède au nominations suivantes:

- Monsieur Alain Trost, employé privé, boucher-charcutier, né le 22 mai 1971 à St. Vith, demeurant Lommersweiler 79 à B-4783 St. Vith, est nommé directeur technique du département boucherie-charcuterie de la société pour une durée indéterminée; dans ce cadre, il est délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle pour le département susmentionné, jusqu'à un montant de 1.250,00 EUR. Au delà de ce montant, la société est valablement engagée pour le département boucherie-charcuterie par la signature conjointe d'un directeur technique, délégué à la gestion journalière pour le département, et celle d'un administrateur-délégué ou d'un administrateur.

Wemperhardt, le 22 février 2005.

J. Massen / J. Massen / A. Laplume / F. Massen

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur - Gérant technique

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2005, réf. DSO-BD00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901231.3/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 avril 2005.

ARAL CENTER NAGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.

R. C. Luxembourg B 97.100.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- Brigitte Meyers, indépendante, demeurant à L-9415 Vianden, 3, rue de Bettel, et

- Jean-Paul Nagel, commerçant, demeurant à L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que par rectification de l'acte 2346 du 9 février 2005, enregistré à Remich le 16 février 2005, volume 468, folio 79, case 9, il y a lieu de lire à chaque fois, cent-vingt-cinq (125) parts sociales au lieu de cent (100) parts sociales.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Le notaire certifie l'état civil des comparants sur base de leur carte d'identité nationale.

Signé: B. Meyers, J.-P. Nagel, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2005, vol. 468, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(901232.3/218/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 avril 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.614.

Jean-Marie Graff démissionne comme administrateur et administrateur-délégué de la société PFO TECHNIC S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

St. Vith, le 10 mars 2005.

J.-M. Graff.

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2005, réf. DSO-BC00145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900942.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.614.

Colette Toussaint démissionne comme administrateur de la société PFO TECHNIC S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Malmedy, le 10 mars 2005.

C. Toussaint.

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2005, réf. DSO-BC00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900943.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

BIS&S, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 106.776.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Norman de Leeuw, Diplom Informatiker und Diplom Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft zu L-9168 Mertzig, 44, rue Principale,

der Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens ist die Beratung, der Vertrieb und die Entwicklung von vor allem informationstechnologischen Lösungen für Firmen, um die Geschäftsprozesse zu unterstützen und/oder deren Rentabilität zu steigern.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BIS&S, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mertzig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden von Herrn Norman de Leeuw, vorgeannt, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, daß die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

35659

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendhundertfünfzig (EUR 1.150,-) Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Norman de Leeuw, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. de Leeuw, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2005, vol. 430, fol. 93, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. März 2005.

U. Tholl.

(901079.3/232/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.614.

Paul Müller démissionne comme administrateur de la société PFO TECHNIC S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Siebenaler, le 10 mars 2005.

P. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2005, réf. DSO-BC00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900944.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.614.

Guy Müller démissionne comme commissaire aux comptes de la société PFO TECHNIC S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Strassen, le 10 mars 2005.

G. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2005, réf. DSO-BC00148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900945.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.646.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028485.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A.

Signature

(028438.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

COMPTOIR FONCIER DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 31, rue de Wecker.
R. C. Luxembourg B 3.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

C. Clausse

Président de la société

(028510.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.139.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Has appeared:

MARATHON SATURN LIMITED, a company incorporated in Ireland (registered number 390880) whose registered office is at Mahon Industrial Estate, Blackrock, Cork, Ireland, here duly represented by one of its directors, Mr. Brian K. Percival, tax manager, born 28 December 1955 in London, residing at 111A, Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, United Kingdom, requesting the notary to act that:

I. MARATHON SATURN LIMITED is the sole shareholder of MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l. («the Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 101.139, incorporated by deed enacted on 21st of May 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 3 August 2004, n° 794, p. 38.104.

II. In its capacity as sole shareholder of the Company it has resolved on 25 November 2004 to:

- accept the resignation of Paul M. Haworth, born May 26, 1971, residing at 17, The Greenway, Gerrards Cross, Buckinghamshire, SL9 8LX, United Kingdom as Manager A of the Company as per November 25, 2004;
- accept the resignation of Brian K. Percival, born December 28, 1955, residing at 111A, Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, United Kingdom as Manager A of the Company as per November 25, 2004;
- appoint Mr. Paul C. Reinbolt, born August 13, 1955, residing at 2019, Diamond Springs Drive, Houston, Texas 77077, United States of America as new Manager A of the Company as per November 25, 2004;
- appoint Mr. Steven Olsen, born October 1, 1955, residing at 1 Loch View, Westhill, Aberdeen, Aberdeenshire, AB22 6NA, United Kingdom as a new Manager A of the Company per November 25, 2004.

III. In its capacity as sole shareholder of the Company it has furthermore requested the Notary to act, register and to publish these resolutions.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MARATHON SATURN LIMITED, une société de droit irlandais (enregistrée sous le n° 390880) avec siège social à Mahon Industrial Estate, Blackrock, Cork, Ireland, ici dûment représentée par l'un de ses directeurs, Mr. Brian K. Percival, tax manager, né le 28 December 1955 à Londres, demeurant à 111A, Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, Grande-Bretagne, ayant requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. MARATHON SATURN LIMITED est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l. («la société»), ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B, sous le numéro 101.139, constituée suivant acte reçu le 21 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 août 2004, n° 794, p. 38.104.

II. En sa qualité d'associé unique de la société, elle a pris en date du 25 Novembre 2004 les résolutions de:

- accepter la démission de Paul M. Haworth, né le 26 Mai 1971, demeurant à 17, The Greenway, Gerrards Cross, Buckinghamshire, SL9 8LX, Grande-Bretagne comme gérant de la catégorie A de la société avec effet au 25 novembre 2004;

- accepter la démission de Brian K. Percival, né le 28 Décembre 1955, demeurant à 111A, Barton Road, Luton, Bedfordshire, LU3 2BL, Grande-Bretagne, comme gérant de la catégorie A de de la société avec effet au 25 novembre 2004;

- nommer Paul C. Reinbolt, né le 13 août 1955, demeurant à 2019, Diamond Springs Drive, Houston, Texas 77077, Etats-Unis, comme nouveau gérant de la catégorie A de de la société avec effet au 25 novembre 2004;

- nommer Steven Olsen, né le 1^{er} octobre 1955, demeurant à 1 Loch View, Westhill, Aberdeen, Aberdeenshire, AB22 6NA, Grande-Bretagne, comme nouveau gérant de la catégorie A de de la société avec effet au 15 novembre 2004.

III. En sa qualité d'associé unique de la société, elle a ensuite demandé le notaire instrumentaire d'acter, d'enregistrer et de publier ces résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. K. Percival, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028496.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

T.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(028759.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EUROPEAN CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 82.135.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(028655.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.646.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028488.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen-Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 15.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen-Luxembourg, le 5 avril 2005.

K.-P. Bräuer / E. Spurk.

(028571.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

HEIN GERICKE NEDERLAND B.V.

Succursale au Luxembourg: L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.455.

Le bilan du 30 septembre 2003 au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

L. Dupong.

(028650.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BeaBeiLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 22.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BeaBeiLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 22.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028545.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

ALBEDA, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 76.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028590.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

VIPAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.155.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(028585.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

MAVIPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(028581.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

PAVIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.258.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(028580.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 67.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028572.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

D.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028570.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

ERATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 83.081.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(028520.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

(028567.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

(028568.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LINDEN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.865.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028903.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**FRYDMANN GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. EURIMOB S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.976.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028917.3/4214/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

JONXION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028926.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
